

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le quinze janvier à 20h00, le conseil municipal de la commune de Siccieu Saint-Julien et Carisieu, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Roller Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 11/01/2021.

**ÉTAIENT PRESENTS** : Roller Yvon, Astreoud Jean-Marc, Breffeilh Pascale, Brun Olivier, David Matthieu, Dumortier Elodie Ladrat Marie-Paule, Lavoine Angélique, Liobard Véronique, Mabilon Julien, Martin Michel.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES** : Bres Gilbert a donné pouvoir à Ladrat Marie-Paule, Jose Denise a donné pouvoir à Lavoine Angélique, Delorme Stéphanie a donné pouvoir à Liobard Véronique

**ÉTAIT ABSENT NON REPRESENTÉ** : Rebmman Julien

**PARTICIPAIT À LA RÉUNION** : Camille Walle, secrétaire de mairie.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. David Matthieu est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

### ➤ **Approbation du compte rendu de la séance du 4 décembre 2020**

#### **1<sup>er</sup> objet : Demande d'application du régime forestier.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de demande d'application du Régime Forestier sur les parcelles énumérées dans le tableau suivant, situées sur le territoire communal de Siccieu St Julien et Carisieu.

Les parcelles ou partie de parcelles, propriété de COMMUNE DE SICCIEU ST JULIEN ET CARISIEU et qui sont proposées pour l'application du régime forestier sont les suivantes :

Territoire Communal	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée pour l'application du RF (en ha)
Siccieu St Julien et Carisieu	OB	375	Creux de Lent	5,6535	5,6535
Siccieu St Julien et Carisieu	OB	574	La Cuaz	0,6570	0,6570
Siccieu St Julien et Carisieu	OB	576	Perray	2,0715	2,0715
Siccieu St Julien et Carisieu	OB	642	Perray	5,4137	5,4137
Siccieu St Julien et Carisieu	OB	679	Pres de Bas	12,5011	6,3881

Il s'agit de parcelles ou parties boisées ; de parcelles attenantes à d'autres parcelles déjà au régime forestier ; de parcelles isolées mais boisées et de surface suffisante pour permettre une gestion forestière.

**La proposition d'application du régime forestier porte sur 20 ha 18 a 38 ca.**

#### **NOUVELLE SURFACE DE LA FORET :**

- Surface de la forêt communale de Siccieu St Julien et Carisieu relevant du régime forestier : **17 ha 93 a 00 ca.**
- Application du régime forestier : **20 ha 18 a 38 ca.**
- Nouvelle surface de la forêt communale de Siccieu St Julien et Carisieu relevant du régime forestier : **38 ha 11 a 38 ca.**

Cette opération est souhaitée dans le but de gérer durablement les parcelles forestières appartenant à la commune. Ces parcelles seront intégrées à la forêt communale de Siccieu St Julien et Carisieu.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce projet et demande l'autorisation de le présenter à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour **application du régime forestier**, conformément aux dispositions du Code Forestier.

#### ***Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés***

- ✓ Accepte le projet et demande à Monsieur le Maire de le présenter à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour application du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier.
- ✓ Charge Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente délibération.

*Résultat du vote : Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0*

#### **2<sup>ème</sup> objet : Demande d'adhésion à « Panneau Pocket »**

Monsieur le Maire propose d'adhérer à « Panneau Pocket » pour un montant de 180 € TTC par an. Cette adhésion permettra à la collectivité d'alerter nos concitoyens en cas d'alerte et toutes autres consignes, par le biais d'une plateforme web qui diffuse les messages en temps réel (application gratuite à télécharger par les habitants). Nos moyens de communication actuellement sont le courrier et la distribution de plis dans les boîtes aux lettres. Panneau Pocket viendra donc renforcer la communication auprès de nos administrés.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette demande d'adhésion.

#### ***Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés***

- ✓ Accepte d'adhérer à « Panneau Pocket » pour un montant de 180 € TTC par an.
- ✓ Charge Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente délibération.

*Résultat du vote : Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0*

\*\*\*

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le 12 février 2021 à 20h00.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h26.